

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

C'est à Ostiglia, au sud-est de Mantoue, dans la direction de Legnago, que s'est effectué le passage du Pô. L'armée italienne trouvera les places du quadrilatère encore fortement occupées; mais les Autrichiens doivent avoir peu de forces disponibles pour tenir la campagne, s'il est vrai, comme l'annonce une dépêche, que de nombreuses troupes soient déjà parties de Vérone « pour une destination inconnue, » qu'il est fort aisé de deviner.

En Bohême, les Prussiens ont déjà tiré de leur victoire de Sadowa tous les avantages immédiats qui en dérivent naturellement. Laisant en arrière des forces suffisantes pour investir la forteresse de Koenigsgratz, dont la reddition ne peut tarder, ils ont occupé les deux rives de l'Elbe supérieur, et se sont établis à Pardubitz, à Przelauz, sur le coude que fait ce fleuve en s'infléchissant vers l'ouest; ils sont donc maîtres de la jonction du chemin de fer de Prague à Olmütz, avec les lignes qui remontent vers la Saxe et la Silésie. Un de leurs corps est en marche pour aller occuper la capitale de la Bohême. Le quartier-général du prince Frédéric-Charles est à Przelauz, celui du prince royal à Ischlarck. En même temps, d'autres forces prussiennes, descendues de Ratibor à l'extrême pointe sud de la Silésie prussienne, se sont emparées de Troppau, et menacent Olmütz sur les derrières de l'armée autrichienne.

Ainsi qu'on s'y attendait, les vaincus de

Sadowa se sont retirés sur Bœmisch-Trubau, au point de jonction des deux lignes de Brünn et d'Olmütz avec le chemin de fer de Pardubitz et de Prague. C'est là qu'à la date des dernières nouvelles ils étaient occupés à se réorganiser. La *Nouvelle Presse libre* évalue à 40,000 hommes les pertes subies à la bataille de Sadowa. Depuis lors, il paraîtrait que l'armée du Nord a déjà reçu un renfort de trente mille soldats. Un journal annonce que le général Benedek a décidément perdu son commandement, et qu'il est remplacé par le général John, chef d'état-major de l'armée du Sud. A Vienne, on a prononcé le nom de l'archiduc Albert lui-même.

Le *Moniteur* n'annonce pas encore la conclusion de l'armistice. Ce retard, assurément fort compréhensible quand on songe à toutes les graves difficultés d'une mesure dont les conditions, encore plus politiques que militaires, doivent servir de préliminaires à la paix future, n'en excite pas moins de vives inquiétudes au sein de l'Europe neutre. On paraît craindre, notamment en Russie et en Angleterre, que la Prusse, exaltée par ses victoires, ne veuille, comme on dit, tenir la dragée trop haute, et ne pousse trop loin son ardeur de conquêtes. Des déclarations significatives nous arrivent, d'où il résulte que si le cabinet de Berlin voulait formuler des demandes trop exorbitantes, il pourrait bien, dans un temps donné, s'ensuivre des complications encore plus sérieuses que celles dont souffre en ce moment le continent européen: on remarquera la netteté du langage que tient à cet égard le *Journal de Saint-Petersbourg*,

organe du gouvernement russe: « L'armistice, dit-il, peut amener une paix sérieuse, mais à une condition, c'est qu'il n'y ait pas une monarchie qui s'imagine être assez puissante pour forcer l'assentiment de l'Europe à ses conquêtes en Allemagne, oubliant qu'il existe encore des Etats puissants et unis, pour lesquels l'équilibre européen n'est pas un mot vide de sens. » La presse anglaise de toutes nuances prêche, de son côté, la modération à la Prusse, et s'évertue à dire que le peuple anglais ne verrait pas avec indifférence la rupture de l'équilibre européen.

Il est maintenant hors de doute qu'une bonne partie des troupes autrichiennes du Sud a abandonné la Vénétie pour aller rallier l'armée du Nord; certaines dépêches annoncent même que leur jonction est déjà opérée avec cette armée qui se trouverait ainsi renforcée de 80,000 hommes. C'est en avant d'Olmütz et de Brünn que se concentreraient définitivement les Autrichiens pour couvrir le Danube et Vienne.

Les Prussiens, qui sont également en voie de recevoir des renforts, continuent leur mouvement en avant. Une dépêche signale leur marche sur Iglau, à l'entrée de la Moravie, au nord-ouest de Brünn.

Le *Moniteur* confirme le passage du Pô à Ostiglia par le général Cialdini, mais ne donne aucun détail sur la marche de son armée, que l'on dit menacer à la fois, dans deux directions assez différentes, Vérone et Padoue.

On mande du quartier-général prussien de Pardubitz:

« L'armée du prince royal, formant la tête des forces qui poursuivent les Autrichiens, est déjà au-delà de Pardubitz.

» La proportion des blessés autrichiens aux blessés prussiens est comme 8 à 1. »

On écrit de Pesth, 9 juillet:

L'impératrice est arrivée ici cette après-midi. Elle a reçu de la population un accueil enthousiaste. Un grand nombre de membres des deux Chambres assistaient à l'arrivée de S. M.

Les journaux de Vienne, du 9 juillet, mentionnent le bruit, répandu dans le public, de la retraite du ministre d'Etat, comte Belcredi, et du ministre des finances, M. Larisch.

Le *Vaterland* annonce, d'après des renseignements authentiques, que l'armée du Nord comprend encore 200,000 hommes.

Lord Derby a fait, à la Chambre des lords, l'exposé du programme politique du nouveau cabinet anglais. Le passage le plus saillant de son discours est celui où le noble lord a déclaré que le devoir du gouvernement était de maintenir la bonne entente avec les puissances étrangères, et de ne pas se mêler de leurs affaires. Lord Derby a ajouté que si les bons offices de l'Angleterre, joints à ceux des autres puissances, pouvaient aider à la conclusion de la paix, il s'empresserait de les offrir. Cette déclaration infirme implicitement tout ce qu'on a dit ces jours passés de la demande que l'empereur Napoléon aurait faite aux cabinets anglais et russe de l'aider dans son œuvre de médiation.

FEUILLETON.

7

L'HOMME AU CHIEN MUET

PAR

M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

III. — LA CHAMBRE ROUGE.

(Suite.)

En réfléchissant, plus tard, aux propos qu'il avait entendus çà et là, dans la tournée qu'il avait faite; aux regards échangés entre Michel et les femmes des domaines, à mesure que sur différents points de la propriété les ménagères étaient venues accueillir sur le seuil de leurs domaines le jeune maître de Treffieux, l'officier resta convaincu que les mystères de la chambre rouge n'étaient un mystère pour personne.

Cette idée lui fut si pénible qu'il eût quitté Treffieux le soir même, sans le désir, amené chez lui par la raison, de savoir si cette nuit se renouvelaient les scènes de la nuit précédente.

Il se retira de bonne heure, bien qu'il fût résolu à ne pas se coucher, et s'assit, tristement préoccupé, près du grand feu qu'on lui avait fait.

Peu à peu tout mouvement cessa dans la maison. La nuit était loin d'être aussi calme que la dernière nuit; le vent était passé au nord, et sifflait aigrement au front des tours, remplissant les couloirs de plaintes et de gémissements.

Un moment le jeune maître de Treffieux crut entendre marcher dans le corridor.

Ces pas, réels ou fictifs, glissaient sur les dalles, formant par intervalles un temps d'arrêt. On eût dit quelqu'un cherchant une porte non ignorée, mais perdue dans la nuit...

Un corps, un vêtement frôla la porte de la chambre.

Les artères du commandant battirent plus fréquemment; une agitation fébrile saisit l'officier, il se leva; et lui aussi, marchant sans bruit, faisant une pose à chaque pas, alla jusqu'à la porte, qu'il évita de toucher.

La tête inclinée, retenant son souffle, il écouta; et, n'entendant plus rien de ce qu'il avait cru entendre, ouvrit la porte brusquement...

Le corridor était désert; seulement des chiens

hurlaient dans la campagne, dans la direction de chaque domaine où le comte était allé pendant le jour.

La porte refermée doucement, l'officier revenait avec préoccupation à la place qu'il avait quittée, lorsqu'au moment de s'asseoir, une autre idée traversant son esprit, il marcha.

Son œil songeur regardait à la dérobée les objets qui étaient dans cette chambre... la canne du grand-maître de Treffieux frappa la vue du commandant.

— Je dormais la nuit dernière, je dormais ce matin après m'être levé, ou je dors maintenant, se dit le jeune homme qui, sans hésitation, prit la canne dans ses mains. Ce matin je ne pouvais dormir...

Eh bien! continua-t-il à haute voix, comme pour s'éveiller ou attirer l'attention d'un autre que lui-même, à présent je ne dors pas; je vois cette montre, je la touche; elle marche et marque dix heures et demie... Hier elle ne marchait pas... Qui l'a montée? Cette canne était celle de mon père, un moment perdue, maintenant retrouvée, je la sens dans mes mains, je la vois... qui l'a remise à cette place où je viens de la prendre?...

Le commandant regarda autour de lui, comme s'il

se fût adressé à quelqu'un; mais personne ne lui répondant, il s'assit avec fatigue, occupant cette fois le fauteuil du grand-maître de Treffieux.

Peu après, une lourde somnolence pesa sur l'officier. Le vent perdit de son intensité et bientôt un calme complet se fit autour du jeune homme qui, peu à peu, s'enfonçant dans le fauteuil, où d'abord il semblait mal à l'aise, resta enfin sans mouvement comme s'il eût été inanimé.

Le maître de Treffieux entendit sonner des heures... une cloche inconnue pour lui tinta douze fois...

— Où donc est cette cloche? se demanda-t-il.

Un brouillard humide et froid passa sur lui; il sentit ses pieds brûlants, ses reins glacés...

La cloche parla de nouveau...

— Aussi bavarda la nuit que muette pendant le jour, murmura le jeune homme.

Un bruit de pas, très-distinct, se fit entendre. Dans ce bruit l'officier crut reconnaître la marche de Michel... Un chuchotement siffla dans le silence, puis une voix tomba dans la nuit, brève, impérieuse, énergique, éclatante.

M. de Treffieux s'était levé en sursaut; il avait entendu sa porte s'ouvrir et se fermer, son père

Les lettres de Rome du 6 annoncent qu' aussitôt après avoir reçu le télégramme relatif à la cession de la Vénétie, l'autorité militaire française a ordonné des patrouilles dans la ville, principalement autour du palais de Venise, résidence de l'ambassadeur d'Autriche.

L'Osservatore romano dit à propos de la cession de la Vénétie :

« Nous nous résignons aux décrets de la Providence. L'indépendance de l'Italie nous est chère, pourvu que la liberté de l'Eglise soit assurée.

Le cardinal Matteucci vient de mourir après quinze jours de cardinalat.

Un édit du cardinal Antonelli ordonne la mise en vigueur immédiate du nouveau tarif postal, conformément à la convention avec la France.

Un ordre du jour publié à la fois par le commandant de l'armée pontificale et par celui de l'armée française, interdit toute démonstration. Les rassemblements seront dispersés, au besoin, par la force.

Pendant qu'au centre et au midi de l'Europe les opérations militaires font mine de vouloir recommencer, une nouvelle pacifique nous arrive du Bas-Danube. On craignait que les complications allemandes et italiennes ne fissent éclater tout-à-coup la question d'Orient, un instant réveillée par l'intronisation du prince Charles de Hohenzollern. Combien de fois, dans ces derniers temps, n'a-t-on pas annoncé l'invasion de la Moldo-Valachie par les armées turques? Un revirement soudain vient de s'opérer dans les dispositions de la Turquie. Le sultan s'est décidé à reconnaître le nouvel élu des Roumains. Le prince Charles a profité de l'exemple donné par le vice-roi d'Egypte qui, voulant obtenir de la Sublime-Porte l'héritié directe, avait ouvert ses coffres au suzerain besogneux. Tout s'est arrangé moyennant le doublement du tribut que les Moldo-Valaques paient annuellement à la Turquie. Quelle est l'influence mystérieuse qui a présidé à cet arrangement? C'est ce que nous ne tarderons sans doute pas à savoir.

On mande de Bucharest, le 9 :

D'après les avis de Constantinople, la Porte serait disposée à reconnaître le prince de Hohenzollern aux conditions suivantes :

Le tribut des Principautés serait élevé à 500,000 piastres.

Les enfants du prince seraient élevés dans la religion orthodoxe.

Le prince devrait recevoir, cette année, l'investiture à Constantinople.

Enfin, la nouvelle Constitution des Principautés serait soumise à la révision de la Porte.

Le prince Charles se montre peu disposé à accepter ces conditions.

Le manifeste impérial suivant a dû être publié à Vienne, le 10 juillet.

A mes peuples,

Le grave malheur qui a frappé mon armée du Nord, malgré la résistance la plus héroïque, les dangers qui en résultent pour la patrie, les calamités de la guerre qui étendent leurs ravages sur mon royaume de Bohême, et menacent d'autres parties de mon empire, les pertes douloureuses et irréparables de tant de milliers de familles ont profondément ébranlé mon cœur paternel, qui bat si chaleureusement pour le salut de mes peuples. Mais la confiance que j'ai exprimée dans mon manifeste du 17 juin, la confiance dans votre dévouement fidèle et inaltérable, dans votre abnégation, dans le courage de mon armée qui ne saurait même être brisé par le malheur, la confiance en Dieu et en mon bon (et sacré) droit n'a jamais chancelé en moi.

Je me suis adressé à l'Empereur des Français pour un armistice en Italie. J'ai trouvé en lui, non-seulement l'accueil le plus empressé, mais il s'est offert spontanément, avec la plus noble intention de prévenir une effusion de sang ultérieure, comme médiateur d'un armistice avec la Prusse, et de négociations préliminaires pour la paix.

J'ai accepté cette offre; je suis prêt à la paix dans des conditions honorables pour mettre fin à l'effusion du sang et aux ravages de la guerre. Mais jamais je n'accepterai une paix par laquelle les bases de la puissance de mon empire seraient ébranlées.

Je suis résolu plutôt à une guerre à outrance avec la certitude de l'appui de mes peuples.

Toutes les troupes disponibles seront concentrées. La levée qui a été ordonnée et l'affluence des volontaires, qu'un nouvel élan de l'esprit patriotique appelle partout aux armes, combleront les lacunes de l'armée. L'Autriche a été lourdement éprouvée, mais elle n'est ni découragée ni écrasée.

Mes peuples! ayez confiance en votre empereur. Les peuples de l'Autriche ne se sont jamais montrés plus grands que dans l'adversité. Moi aussi, je suivrai l'exemple de mes ancêtres, et, plein d'une confiance inébranlable en Dieu, plein de résolution et de persévérance, je vous servirai d'exemple.

Ainsi donné dans ma résidence et capitale de Vienne, le 10 juillet 1866.

FRANÇOIS-JOSEPH.

On lit dans le Temps, à la date de mardi, midi :

Nous sommes encore réduit, quant à présent, à faire des vœux pour la réalisation des espérances pacifiques. Ajoutons tout aussitôt que ces espérances s'appuient avec une soli-

dité au moins relative, sur des faits incontestablement significatifs.

D'abord, le départ pour l'Italie du prince Napoléon, départ qui doit s'effectuer ce soir même. Le cousin de l'Empereur se fait écouter, on le sait, dans les conseils du roi Victor-Emmanuel. Il sera donc en position, mieux que personne, de faire agréer au cabinet de Florence, non-seulement l'armistice, — dont on ne veut plus, à l'heure qu'il est, mettre en doute la conclusion très-prochaine, — mais encore les préliminaires de la paix.

M. le général Lebœuf figure parmi les personnes qui doivent accompagner le prince Napoléon.

L'arrivée à Paris du prince de Reuss n'est pas non plus sans importance. On dit le jeune diplomate porteur d'une lettre autographe pour l'Empereur Napoléon; et, en effet, le prince de Reuss est en ce moment même reçu aux Tuileries. Successivement secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires de Prusse à Paris, le prince a su se concilier la bienveillance toute particulière de Napoléon III. Plus tard, ministre du roi Guillaume à Munich, M. de Reuss est parvenu à retenir la Bavière dans les rangs de *ces indécis* qui ont été si funestes en premier lieu à l'armée hanovrienne, et en second lieu à l'armée de Benedek.

On attribue à M. Ricasoli une grande partie des difficultés italiennes; on n'attache pas toutefois une grande importance à la marche des Italiens en Vénétie.

A propos de la visite que l'Empereur Napoléon doit faire à Nancy, il nous arrive le bruit d'un discours que le chef de l'Etat aurait l'intention de prononcer dans la ville lorraine. D'aucuns voudraient prétendre que Napoléon III sera dans quatre jours — 14 juillet — en mesure d'annoncer à la France et au monde entier la réunion prochaine des grandes assises européennes.

Attendons.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

— On assure qu'au nombre des objections faites par le gouvernement italien au sujet de la cession de la Vénétie, se trouve la prétention qu'aux termes du droit international en temps de guerre, lorsqu'un territoire est disputé par deux belligérants, il ne peut être valablement cédé à une puissance neutre.

Question de juristes que domine de bien haut en ce cas la question politique.

— La *Correspondencia* à Madrid, dément le bruit que le gouvernement soit disposé à contracter un emprunt. Le gouvernement attendra, pour cela, des circonstances plus favorables.

Alors il eut envie d'interroger son père... le nom de Jeanne vint sur ses lèvres, et sans qu'il eût prononcé ce nom, le mort frissonna.

— Je sais de qui tu veux parler, répondit-il.

— Qui est-elle?

Le spectre observa son fils avec dérision, il rit...

Son rire, cassé d'abord, bientôt strident et saccadé, articula nettement :

— Tard venue! tard venue!

Cet éclat dans le silence éveilla d'autres bruits...

La cloche sans sonner d'heures vibra dans le lointain... des coqs chantèrent dans la basse-cour.

— Vous donnerez des idées de toilette à Jeanne, dit Michel.

— L'autre me dit : « Baron, vendez-moi votre bien. »

— Hue! Bélise, hue!

— Fourche, messieurs!

— Grande sottise! embrasse donc ton maître.

Le comte ouvrit les yeux, croyant voir la jeune fille, et, à travers ses rideaux entrebâillés, il eut une étrange vision.

Cette fois il fut convaincu qu'il dormait.

Devant la cheminée était un homme assis dans le fauteuil du grand-maitre de Treffieux.

— Samedi a eu lieu, à l'église Sainte-Clothilde, à Paris, la triste cérémonie des obsèques de M^{me} Duruy.

M. le ministre de l'instruction publique avait en le courage de suivre lui-même ce cercueil qui emportait ses plus chères affections, et qui lui rappelait une autre douleur si poignante, la mort de sa fille, M^{me} Glachant.

M. Duruy avait à côté de lui ses trois fils et son gendre.

Toutes les sympathies les plus vives entouraient l'éminent ministre accablé par tant de preuves.

Une très-nombreuse assistance remplissait l'église. Tous les collègues de M. Duruy avaient tenu à lui donner, par leur présence, un témoignage de leur affection. Tout le personnel du ministère de l'instruction publique un grand nombre de sénateurs, de députés, de conseillers d'Etat, de membres de l'institut et de l'université suivaient le cortège.

Le souvenir de la femme distinguée qui vient d'être enlevée à sa famille et à la société parisienne était dans tous les cœurs, et chacun s'associait, par une émotion profonde, au deuil de ceux qui perdent en elle une épouse et une mère.

— L'Evènement a reçu le communiqué suivant :

« L'Evènement, dans son numéro du 6 juillet, prétend que le fusil à aiguille prussien a été présenté à l'empereur Napoléon, il y a deux ans, et que Sa Majesté s'est contentée de le mettre parmi ses trophées. Le fusil prussien a été présenté à l'Empereur il y a six ans et, dès cette époque, le comité d'artillerie s'est occupé, d'après l'ordre de Sa Majesté, de comparer entre eux tous les fusils se chargeant par la culasse.

Plus de cent modèles ont été essayés, et ce n'est que l'année dernière qu'un fusil, beaucoup meilleur que le fusil prussien, a été adopté. Les troupes du camp de Châlons en recevront bientôt un grand nombre. »

— On fait des calembourgs sur tout — rien n'est sacré pour les blagueurs, dit M. Jules Richard dans l'Epoque. Hier, j'ai entendu dire à un loustic que la nouvelle devise de l'Italie était : *Veine et scie*.

Veine, d'avoir le quadrilatère et Venise sans nouveaux horions;

Et scie, de ne pas les devoir à ses propres armes.

L'explication est un peu longue, mais l'intention est bonne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser aux électeurs de la 2^e circonscription la circulaire suivante :

Au-dessous du portrait du trépassé, la porte mystérieuse était ouverte.

Sur le seuil de cette porte deux animaux de grande taille; l'un d'eux examinait le maître de Treffieux.

— Les yeux des chiens n'éclairaient point, pensa le commandant.

— Les loups ne suivent pas les hommes.

L'officier sourit; il se sentait rêver à son arrivée à Treffieux.

Il entendit marcher autour de lui...

— Nous n'êtes guère raisonnable, monsieur, lui dit le régisseur, de vous jeter tout habillé sur votre lit par le froid qu'il fait.

— Je suis glacé, répondit le jeune homme examinant avec étonnement le vieillard; je croyais m'être endormi près du feu... A quel moment m'es-tu donc couché? Je n'en sais rien... Dès que je suis dans cette chambre, je perds l'esprit ou la mémoire.

— N'y couchez plus, monsieur...

— Tu sais ce qui s'y passe, n'est-ce pas?...

— Oui, répondit le vieillard.

Le maître de Treffieux se leva, et, allant vers la cheminée, faisant signe au régisseur de s'asseoir, il

était devant lui.

L'aspect du mort était effrayant; son visage osseux était courroucé, son œil flamboyait.

Il regarda où était son fils, sans regarder son fils, et le jeune comte, sous ce regard, qui ne regardait pas, se sentit froid jusqu'à la moelle des os.

Le gentilhomme saisit la chaise que l'officier avait abandonnée; l'approchant du feu, il s'y assit, et tendit à la flamme ses mains décharnées.

Ce qui se passait était tellement en dehors des idées du commandant, qu'il ne pouvait se persuader que cela fût.

Son père se leva, fit un tour dans la chambre, entra dans l'alcôve, ouvrit les rideaux de son lit, et se retournant vers le lit de sa femme, mit sa tête osseuse dans les os de ses doigts, comme si ce spectre eût médité ou prié.

L'officier eut alors un instant de vertige, il lui sembla qu'il marchait malgré sa volonté; l'alcôve venait à lui; son père se coucha, les rideaux du mort se fermèrent, et le jeune homme crut entendre sous lui un lit craquer...

.... Il vit la chambre rouge sous un autre aspect... Une bougie projetait sa dernière lueur, le feu flamboyait faiblement, s'éteignant peu à peu.

Le comte, dans cette obscurité naissante, cherchait à ne pas perdre de vue le portrait de son père... Au-dessous du tableau une porte s'ouvrit... une ombre glissa sans bruit... Cette ombre n'était pas celle du grand-maitre de Treffieux.

Un instant la pensée du commandant fut éteinte... Une sorte d'engourdissement passa sur lui; cherchant à se mouvoir, il ouvrit les yeux et vit son père.

Le mort lui parlait...

— Voulez-vous des prières? demanda le jeune homme.

— Non.

— Que voulez-vous?

— Ton or; les Du Taillis vont te le prendre; fille, femme et mari t'ont mis en joue; ils vont faire à eux trois une Saint-Hubert sur ton bien...

Comme le jeune homme ne répondit pas, son père attacha sur lui son regard devenu glauque.

Suis-je bien éveillé? pensa le comte; ce que je viens d'entendre, je me le dis à peu près depuis que j'ai quitté Maubert; et ma pensée, sur mes voisins, pour me revenir plus incisive, aurait-elle pris, dans mon sommeil, une forme, un corps... aurait-elle fait surgir un spectre pour me parler?

« Messieurs,

» Le scrutin va s'ouvrir pour donner un successeur à l'honorable et regrettable M. Bucher de Chauvigné, votre député au Corps-Législatif.

» Le gouvernement de l'Empereur que vos intérêts et vos besoins préoccupent sans cesse, qui toujours sait prendre l'initiative du bien à faire, qui au jour du péril vous a dit résolument : Je marche, suivez-moi, et que vous avez toujours suivi pour le bonheur et la gloire de la France, m'a donné mission de recommander à vos suffrages la candidature de M. Eugène Berger, membre du conseil général.

» Le gouvernement de l'Empereur le recommande à vos suffrages avec confiance et sécurité, parce qu'il a su apprécier la haute capacité, le caractère élevé et la fermeté du dévouement de M. Eugène Berger, et parce qu'il sait aussi que ses principes sont en parfait accord avec les vôtres ; qu'il veut comme vous le voulez et comme le veut le gouvernement de l'Empereur, l'ordre et la paix, la dignité et la grandeur de la France, la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, l'harmonie dans les pouvoirs par la séparation des attributions de chacun, le progrès en toutes choses pour assurer le développement et l'application en ce qu'elles ont de pratique, de toutes les idées généreuses et patriotiques.

» Ne tournons pas, Messieurs, nos regards vers le passé, mais vers l'avenir. Adoptons l'homme jeune et généreux, qui marche avec son siècle, qui sait être de son temps, et qui veut s'associer avec confiance à la grande politique de l'Empereur, à cette politique nationale, loyale, prévoyante et ferme qui a fait de la France, l'arbitre du monde et qui nous a donné sans combats, la riche et belle Vénétie, à cette politique qui répond à ses détracteurs, et aux injustes défiances, en faisant de la France le génie de la paix du monde.

» Votez tous, avec ensemble et résolution, pour M. Eugène Berger.

» Vos intérêts ne peuvent être en des mains plus dignes, plus expérimentées et plus capables de les bien défendre.

» Le dévouement au bien public, aux intérêts du département, aux principes libéraux qui sont la base du gouvernement de l'Empereur, sera pour M. Eugène Berger, une tradition de famille. Qui de vous ne se souvient d'un service rendu par M. Adrien Berger, son père, si longtemps le digne et respecté Secrétaire général de la Préfecture ?

» Donnez tous votre confiance à M. Eugène Berger, votre compatriote, votre ami, votre voisin, qui a voulu abandonner la position de confiance qu'il occupait, et les chances brillantes d'un avenir certain, pour aspirer à l'honneur de représenter son pays, de mettre à son service son expérience, son activité et une bonne renommée si bien assise, qu'elle re-

commandera par avance toutes les causes qu'adoptera sa bienveillante sollicitude.

» Le voici désormais fixé au milieu de vous, dans cette terre d'Etriché, où il consacra sa vie à la défense de vos plus chers intérêts.

» Je cède aux vœux qui de toutes parts me sont exprimés, en vous recommandant la candidature de M. Eugène Berger. Faites acte de patriotisme en vous réunissant tous sous un nom populaire. Sacrifiez, s'il est besoin, vos affections particulières, pour assurer le triomphe de vos principes politiques. Le grand jour du scrutin est arrivé, pas de divisions compromettantes, de l'abnégation et du dévouement à l'œuvre patriotique.

» Raillez-vous au glorieux drapeau impérial et donnez-nous en échange du dévouement personnel que nous apportons dans l'étude journalière des intérêts de tous, et de l'affection profonde que nous avons pour notre pays d'adoption, donnez-nous le précieux témoignage de confiance que nous vous demandons. Prouvez, par votre empressement à voter pour M. Eugène Berger, que ces accents enthousiastes qui m'ont partout accueilli et qui m'ont touché au cœur, n'étaient pas un vain bruit, mais l'expression sincère et véritable d'une confiance que j'ai la conscience de mériter en offrant à vos suffrages la candidature de votre aimé compatriote, M. Eugène Berger.

» Le préfet de Maine-et-Loire,

» E. PORIQUET. »

Nous donnerons dans notre prochain numéro, le texte de la circulaire que M. Eugène Berger a adressé aux électeurs de la 2^e circonscription.

On a lieu d'espérer que la section du chemin de fer d'Angers à Niort, comprise entre Angers et Cholet sera inaugurée le 15 août prochain.

On vient d'achever la pose des poteaux kilométriques sur le parcours de ce tronçon.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif ;

A l'honneur de prévenir ses administrés que très-prochainement doit avoir lieu dans le cimetière de cette ville la reprise du massif où ont été faites les inhumations en 1852, 1853 et 1854.

Les familles qui, jusqu'à ce jour, ne se sont pas rendues concessionnaires du terrain occupé par les tombes, dans ce massif, et qui désirent conserver les monuments élevés par leurs soins, sont invitées à acquérir le droit de propriété du terrain dont il s'agit.

Elles devront, à cet effet, se présenter sans retard au secrétariat de la mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 juillet 1866.

LE MAIRE, Signé : LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Aujourd'hui jeudi 12 juin 1866.

Guillaume Tell, grand-opéra en quatre actes, musique de Rossini.

Le Misanthrope et l'Auvergnat, comédie-vaudeville en un acte par MM. Lubize, Labiche et Siraudin.

Ordre du spectacle : 1^o le *Misanthrope et l'Auvergnat*, 2^o *Guillaume Tell*.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/4 ; on commencera à 7 h. 3/4 ; *Guillaume Tell* à 8 h. 1/2.

Dimanche prochain, première représentation de **Charles VI**.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la *France* :

Le prince de Reuss a fait connaître au cabinet des Tuileries les conditions que la Prusse considère comme devant servir de base aux préliminaires de paix.

Si nous sommes bien informés, ces conditions sont les suivantes :

1^o Exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique ;

2^o Commandement exclusif pour la Prusse des forces de terre et de mer de la Confédération ;

3^o Représentation diplomatique de l'Allemagne à l'étranger ;

4^o Annexion des duchés de l'Elbe et d'une partie des territoires envahis par les armées prussiennes.

Nous croyons savoir que l'Empereur a transmis immédiatement aux cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg les importantes communications apportées par le prince de Reuss ; ces propositions soulèvent des questions d'un intérêt européen, qui ne peuvent être tranchées que par le concours des grandes puissances.

Florence, 10 juillet, 10 h. du soir. — On assure que le gouvernement prussien aurait informé le gouvernement italien, que l'Italie ne pouvait pas accepter l'armistice, lequel reposant sur la cession de la Vénétie, équivaldrait à une paix séparée et dégagerait, au détriment de la Prusse, et au profit de l'Autriche, les 150,000 hommes campés en Vénétie.

On mande de Pardubitz, le 8, à quatre heures du soir, à la *Gazette de Silésie* :

« L'avant-garde prussienne, sous les ordres du général Steinmetz, a dépassé hier Wratz-

lau. Les ponts sur l'Elbe, à Pardubitz ayant été brûlés, on a établi sur le fleuve deux ponts de bateaux. »

Munich, 10 juillet, soir. — On lit dans la *Gazette de Bavière* :

« Depuis ce matin, il se livre un combat acharné, près de Kissingen.

» Les Prussiens, venant de la rive droite, ont attaqué le pont de la Saale. Ils ont été repoussés à plusieurs reprises par la mitraille.

» Des bombes sont tombées sur la ville. Le clocher de l'église, l'hôtel-de-ville ont été atteints ; l'hôtel de la cour de Bavière a été démoli par les boulets.

» Les troupes bavaoises sont pleines de courage. L'infanterie a tiré parfaitement. Les réserves sont entrées en ligne.

Brescia, 10 juillet. — Ce matin, les Autrichiens ont fait une forte reconnaissance avec de l'artillerie sur Landrone. Ils ont été repoussés à la baïonnette par les volontaires jusqu'au delà d'Azzo, qui a été occupé par les volontaires. Garibaldi assistait à ce combat en voiture, à cause de sa blessure.

Pour les dernières nouvelles : P. GODRET.

Bibliographie.

M. l'abbé Barthélemy de Beauregard vient de publier chez Vermot, quai des Augustins, 55, à Paris, sous le titre de *Morale amusante en action et en apologues*, un troisième recueil de fables qui s'adresse surtout aux mères de famille et aux maisons d'éducation. Il a atteint le but qu'il s'était proposé, qui est de *dépaganiser* la fable. Toutefois sa morale, bien que toujours chrétienne, n'est jamais ennuyeuse : il serait difficile de donner d'une manière plus agréable des leçons plus sérieuses et plus utiles. La *Morale amusante* ne ment point à son titre : partout, conformément à son épigraphe, elle enseigne ou corrige en amusant et fustige en riant les travers de l'époque.

Outre la division nouvelle et très-heureuse des matières en quatre livres adressés : le 1^{er} à l'enfance, le 2^{me} à l'adolescence, le 3^{me} à la jeunesse et le 4^{me} à l'âge mur, l'auteur a composé tout exprès pour l'un et l'autre sexe ; en sorte que son ouvrage, où le morceau que l'on désire vient pour ainsi dire de lui-même se présenter sous les yeux, peut, sous tous les rapports, être d'un grand secours pour l'éducation. Le style abondant et facile, par fois énergique et plein de verve, pittoresque, coloré, semé de traits, souvent original, remarquable par un heureux mélange de finesse et de bonhomie, a toutes les qualités du genre, si ce n'est peut-être la concision ; il est si difficile de n'avoir pas les défauts de ses qualités ! L'auteur qui semble se jouer avec les difficultés de la rime et de la versification, se laisse quelquefois entraîner. Il est telles de ses fables, bien que la lecture en soit toujours agréable, qui pourront paraître un peu longues, surtout pour le but qu'il se propose. Il a compris lui-même ; car il dit dans son avant-propos : « On trouvera peut-être certaines de nos fables trop longues, d'autant plus qu'en général l'apologue doit être court, afin de se graver plus facilement dans la mémoire ; mais, comme on l'a dit fort sagement, il n'y a point, en cette matière, de règle absolue. Telle fable de dix vers peut être trop longue, et telle autre de cent vers peut être trop courte. Rien n'indique quelle doit être la longueur d'une fable ; elle dépend des personnages mis en scène, de l'importance de l'action, des ornements dont elle est susceptible, ainsi que du genre de publiciste. La seule chose qu'on puisse exiger, c'est que tout y concourt à l'affabulation qui est à l'apologue ce qu'à l'arbre sont les fruits. » Sous ce dernier rapport, on peut dire que l'auteur a atteint la perfection.

On peut lui reprocher encore de n'être pas toujours égal à lui-même ; mais il pourrait répondre : « que celui qui n'est pas coupable de ce péché, me jette la première pierre. » D'ailleurs, ces disparates pourraient bien ve-

reprit :

— J'ai vu ou j'ai rêvé, je ne sais !...

— Comme moi...

— Comme toi ?...

— Oui, dit Michel, j'ai vu le grand-maitre et je ne l'ai pas vu... Je l'ai touché et ne l'ai point touché... J'ai entendu sa voix, elle me parlait ; et moi, éveillé, répondant à cette voix, je me suis réveillé.

— Comme moi ! répondit à son tour le jeune homme.

— Couchez ailleurs que dans cette chambre, monsieur, répliqua le vieillard, si vous y restiez, avant un mois vous seriez fou.

— Cette canne, repartit l'officier en montrant le jonc de son père, a disparu tout un jour ; la voilà, je la touche, et hier, aussi éveillé que je le suis tout à l'heure, je la cherchais sans la trouver... avant-hier, cette montre ne marchait point ; je ne l'ai pas montée, hier elle marchait et marche encore.

— Moi, dit Michel, entendant appeler des chiens pendant la nuit, entendant siffler du côté de la basse-cour une vieille fanfare, je me suis levé... dans la cour du chenil j'ai vu le grand-maitre comme je vous vois... il caressait les chiens ; j'avancai, et les chiens criaient au perdu.

— Et mon père ? demanda le jeune homme.

— Evanoui, disparu, rentré en terre.

— D'autres que toi l'ont-ils vu ?

Michel hésitait.

— D'autres que toi l'ont-ils vu ? fit le commandant.

— Plusieurs le disent... Ecoutez, monsieur, poursuivit le régisseur, je ne suis point instruit comme vous ; on ne m'a jamais appris que telle chose devait être, et telle autre chose ne pas être ; mais je suis pourtant assez fin, malgré mon ignorance, pour comprendre qu'il est des mystères que ni vous ni moi ne pouvons approfondir... Les métayers m'ont dit que le grand-maitre revenait ; je ne les ai pas détrompés... Le pis qui puisse arriver, en les laissant dans ces idées, si ces idées sont fausses, c'est que leurs prés soient plus verts et leurs bestiaux plus fins ; se croyant soumis aux visites du grand-maitre, ils prennent à cœur de faire pousser l'herbe dans des prés qu'il aimait tant, que, selon eux, il revient tout exprès pour les arroser.

— Mais enfin, repartit avec impatience le jeune homme, l'ont-ils rencontré dans ces prairies ? l'ont-ils vu à l'œuvre ?

— Il faut croire... répondit le vieillard.

— C'est à perdre la raison ! interrompit le comte, qui pressa avec fatigue sa tête dans ses mains.

— Voulez-vous me permettre de vous donner un conseil, monsieur ? reprit Michel.

— Quel conseil ?

— Aujourd'hui, occupez-vous de vos affaires ; ce soir, couchez ailleurs qu'ici, et demain la tranquillité d'esprit vous sera revenue... Il se passe dans cette chambre quelque chose de surnaturel ; à certaines époques, à certains moments de la nuit, quelqu'un y marche ; laissez-la donc fermée... Si des esprits y reviennent, comme ces esprits sont de votre maison, il ne faut pas les gêner.

— Fiez-vous donc maintenant à la prétendue science des gens qui ne savent rien, et qui vous défendent de croire.

— Croyez à ce que vous savez, monsieur, répliqua le vieillard, mais ne niez jamais ce que vous ignorez. Durant trente années de mon existence, j'ai eu le tort de nier les meneurs de loups.

— Et maintenant tu y crois ? demanda l'officier stupéfait.

(La suite au prochain numéro.)

nir de la perfection à laquelle il s'est élevé dans certaines parties. Il y a généralement tant de coloris, de fraîcheur, de grâce et de poésie dans ses tableaux qu'il fait sortir la fable des voies battues pour la faire entrer dans des voies nouvelles.

On pourrait citer un grand nombre de pièces vraiment remarquables dans le genre simple, dans le genre gracieux, dans le genre satyrique, dans le genre philosophique et politique. Dans ce dernier genre, il a été très-sobre; il n'a traité que deux sujets au milieu de tant

de perles fines qui ne laissent que l'embarras du choix, nous citerons dans le genre simple et gracieux les *Deux petites Marguerites* que nous publierons dans notre prochain numéro.

BULLETIN FINANCIER.

Il serait inutile de revenir sur la situation de la Bourse antérieure au grand événement qui est venu depuis jeudi dernier relever tous les cours.

Poussée comme par un violent ressort, la rente a bondi subitement de 65-75 à 69-45, avec 4-40 de

hausse, et près de 6 fr. depuis lundi dernier; l'Italien à 57-75, avec 12-03 d'amélioration; et le Mobilier à 667-50, avec une plus-value de 162-50.

Après ce grand mouvement, les cours restent fermes, mais la Bourse est plus calme, plus réfléchie.

Aujourd'hui lundi, le 7 0/0 finit à 68-35, l'Italien à 52-80, en hausse sur samedi de 80 c., et le Crédit mobilier à 630, comme à la précédente clôture.

Les chemins de fer sont fermes, mais sans grands mouvements; ce sont toujours d'excellents placements.

Les actions de la Banque de France ont été négoc-

ciées à 3,500 fr., celles du Crédit foncier de 1,250 à 1,260, la Société générale à 540, le Crédit industriel à 680, et le Comptoir d'escompte à 880.

Les obligations autrichiennes se sont échangées de 275 à 280 fr., et les obligations mexicaines de 140 à 160.

On a coté le Gaz de 1,520 à 1,515, la Société immobilière de 587-50 à 592-50, les Transatlantiques de 470 à 375, les actions de la Caisse des chemins de fer ont varié de 75 à 74. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CANUÉ.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 9 juillet 1866, le sieur Joseph-Charles Canué, boulanger, demeurant à Saumur, rue Notre-Dame, a été déclaré en état de faillite. M. Barbin a été nommé juge-commissaire, et M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic provisoire de cette faillite.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CANUÉ

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph-Charles Canué, boulanger, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 17 juillet courant, à neuf heures du matin en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, pour prendre connaissance de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur le choix d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,
MAISON
Fraîchement restaurée,
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

Librairie militaire de Ch. TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires du département.

CARTE

TOPOGRAPHIQUE ET MILITAIRE

DU

THÉÂTRE DE LA GUERRE EN ITALIE

DRESSÉE AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE

Et publiée par Ch. TANERA, éditeur pour l'art militaire.

Une feuille coloriée avec soin.

Prix: en feuille, 1 fr. 50. — Collée sur toile: 2 fr. 50.

Ces deux cartes étant dressées à la même échelle peuvent être réunies et n'en former qu'une seule.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

CARTE

TOPOGRAPHIQUE ET MILITAIRE

DU

THÉÂTRE DE LA GUERRE EN ALLEMAGNE

DRESSÉE AU POINT DE VUE STRATÉGIQUE

Et publiée par Ch. TANERA, éditeur pour l'art militaire.

Une feuille coloriée avec soin.

Prix: en feuille, 1 fr. 50. — Collée sur toile 2 fr. 50.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

DU MÊME AUTEUR:

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 JUILLET.			BOURSE DU 11 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 30	»	»	67 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	»	»	96	»	»
Obligations du Trésor.	460	»	»	460	»	»
Banque de France.	3500	»	»	3500	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1265	»	5	1245	»	20
Crédit Foncier colonial.	600	»	»	580	»	20
Crédit Agricole.	590	»	5	590	»	»
Crédit industriel.	665	»	»	645	»	20
Crédit Mobilier.	632 50	2 50	»	630	5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	850	20	»	810	»	40
Orléans (estampillé).	850	»	»	840	»	10
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1110	2 50	»	1095	»	15
Est.	515	»	5	510	»	5
Paris-Lyon-Méditerranée.	846 25	3 75	»	835	»	11 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	522 50	7 50	»	525	2 50	»
Ouest.	550	»	»	540	»	10
C ^e Parisienne du Gaz.	1500	»	15	1500	»	»
Canal de Suez.	315	10	»	315	»	»
Transatlantiques.	470	»	»	445	»	25
Emprunt italien 5 0/0.	52 50	»	2 50	50 50	»	2
Autrichiens.	348 75	»	3 75	340	»	8 75
Sud-Autrich.-Lombards.	375	»	»	365	»	10
Victor-Emmanuel.	87 50	»	2 50	87 50	»	»
Romains.	57 50	»	2 50	55	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	325	»	10	297 50	»	27 50
Saragosse.	122 50	10 50	»	122 50	»	»
Séville-Xérès-Séville.	34 50	5	»	33	»	1 50
Nord-Espagne.	100	»	»	100	»	»
Compagnie immobilière.	385	»	5	360	»	25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305	»	»	304 25	»	»
Orléans.	301 75	»	»	301	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	298	»	»	296 50	»	»
Ouest.	298	»	»	299	»	»
Midi.	295	»	»	297 50	»	»
Est.	300	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,